

Le 27 octobre 2025

La réponse de la Société Alzheimer du Canada à l’approbation par Santé Canada du lécanémab

Ayant maintenant reçu l’aval de Santé Canada, le lécanémab est le premier traitement de la maladie d’Alzheimer approuvé depuis plus d’une décennie – et le premier à cibler les mécanismes pathologiques propres à la maladie. Bien que ce médicament ne guérisse pas la maladie, et qu’il ne soit destiné qu’aux personnes vivant avec un trouble cognitif léger ou avec la maladie d’Alzheimer au stade léger (trouble neurocognitif léger attribuable à la maladie d’Alzheimer), son approbation représente une importante percée en matière de traitement et de soins.

Selon les études cliniques, le lécanémab peut ralentir le déclin de la mémoire, des fonctions cognitives et des activités quotidiennes chez les personnes vivant avec un trouble cognitif léger ou avec la maladie d’Alzheimer au stade léger. Puisque le traitement n’est approuvé que pour ce groupe et qu’il requiert une surveillance étroite, la population devra avoir accès à un diagnostic rapide, aux examens d’imagerie appropriés et à des prestataires de soins formé-es pour en profiter pleinement.

La décision de Santé Canada de limiter l’administration du lécanémab aux personnes *non porteuses* du gène Apo E4 ou *hétérozygotes* rend compte du risque potentiellement plus élevé d’effets secondaires graves chez les personnes porteuses de ce gène. En effet, selon les recherches, la prise du médicament s’accompagne pour ce dernier groupe d’un risque beaucoup plus élevé d’œdème cérébral et d’hémorragies intracérébrales légères. Cette limitation s’arrime sur les normes internationales, mais elle signifie que beaucoup de personnes devront se soumettre à un dépistage génétique pour connaître leur admissibilité au traitement. Malheureusement, l’accès au dépistage varie selon les provinces et les territoires, ce qui pourrait retarder le début du traitement pour certaines personnes. La Société Alzheimer du Canada est donc en faveur de l’élargissement des capacités de dépistage et d’un accès juste à ces tests pour que l’admissibilité au traitement soit déterminée rapidement et équitablement.

Si cette approbation représente un important pas en avant, elle ne garantit pas encore que le traitement sera couvert par les régimes publics d’assurance-médicaments. C’est l’Agence des médicaments du Canada (CDA-AMC) qui décidera si le gouvernement le remboursera. Par la suite, chaque province et territoire déterminera le prix du traitement et la couverture.

Au Canada, il peut s’écouler jusqu’à deux ans entre l’approbation réglementaire d’un nouveau médicament et sa couverture par les régimes publics, si bien que les personnes profitant d’un régime privé ou de prestations complémentaire y ont accès beaucoup plus tôt. La Société Alzheimer du



ALZHEIMER SOCIETY OF CANADA/ SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU CANADA

20 Eglinton Avenue West, 16th Floor Toronto, Ontario M4R 1K8/20, avenue Eglinton Ouest, 16e étage Toronto, Ontario M4R 1K8
TEL/TÉL. : 1-800-616-8816

WEB SITE/SITE INTERNET : www.alzheimer.ca/www.alzheimer.ca/fr E-MAIL/ADRESSE ÉLECTRONIQUE : pr@alzheimer.ca
CHARITABLE REGISTRATION #/NUMÉRO D'ORGANISME DE CHARITÉ : 11878 4925 RR0001

Société Alzheimer Society

C A N A D A

Canada réclame donc l'accélération et la meilleure coordination de ces processus de remboursement, afin que chaque membre de la population ait un accès rapide et équitable au traitement.

À l'heure où le Canada se prépare à rendre ce médicament accessible, il est crucial qu'il y assure un accès équitable. Le lécanémab, qui est administré par voie intraveineuse, requiert une surveillance régulière par IRM, une technologie qui n'est pas facilement accessible à l'extérieur des grands centres urbains. Par ailleurs, il est impératif d'évaluer l'efficacité du traitement chez les groupes qui n'étaient pas bien représentés dans les essais cliniques.

La Société Alzheimer du Canada continuera de réclamer l'adoption de ces changements, tout en collaborant avec les Sociétés Alzheimer de partout au Canada pour fournir des renseignements, des services et des programmes fiables aux personnes vivant avec un trouble neurocognitif et à leurs personnes proches aidantes.



ALZHEIMER SOCIETY OF CANADA/ SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU CANADA

20 Eglinton Avenue West, 16th Floor Toronto, Ontario M4R 1K8/20, avenue Eglinton Ouest, 16e étage Toronto, Ontario M4R 1K8
TEL/TÉL. : 1-800-616-8816

WEB SITE/SITE INTERNET : www.alzheimer.ca/www.alzheimer.ca/fr E-MAIL/ADRESSE ÉLECTRONIQUE : pr@alzheimer.ca
CHARITABLE REGISTRATION #/NUMÉRO D'ORGANISME DE CHARITÉ : 11878 4925 RR0001